

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine  
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz  
**Band:** 91 (1996)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Aux abords de grandes villes : Dardagny et Muttenz sous la loupe  
**Autor:** Baertschi, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-175745>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

werden. Leider beeinflusste die Planungs- und Baugesetzesrevision von 1991 die Stadtplanung und Gestaltung negativ. Unter dem Motto De-regulieren und Verdichten wurde die Überbaulichkeit der Grundstücke nach dem Giesskannensystem generell angehoben, ungeachtet der örtlichen Verhältnisse. Man bezweckte eine Wertsteigerung des Bodens zur Verflüssigung des Marktes. Mit der generellen Heraufsetzung der Bebaubarkeit wurde die Zielsetzung der letzten Bauordnungsrevision zur Bewahrung des Wohnwertes der bebauten Quartiere missachtet. Jener Revision, die mit viel persönlichem und freiwilligem Einsatz in den Quartieren und mit Aussprachen mit der Bevölkerung und den Vereinen zum auszeichnungswürdigen Resultat geführt hatte.

### Gartenstadt als Mythos?

Die wirtschaftliche Rezession, die Arbeitsplatzreduktion infolge Verlegung von Arbeitsplätzen ins Ausland und die Automation führten zu einer Verminderung der Baunachfrage und zu fallenden Bodenpreisen. Die schwache Nachfrage bildet die beste Chance, die Qualitäten der bestehenden Quartiere durch eine planerische Anstrengung zu erhalten. Sonst wird die Realität der Gartenstadt Winterthur zum Mythos. Ein trauriges Beispiel unbedachter Einzonung bildet die Liegenschaft

zum Jakobsbrunnen aus dem 18. Jahrhundert, eine denkmalpflegerisch bedeutende Villen- und Gartenanlage. Trotz wiederholter Eingaben der Heimatschutzgesellschaft Winterthur für eine angemessene Abzonung wurde die Bebaubarkeit wesentlich erhöht. Um dem Abbruch vorzubeugen, stellte sie der Stadtrat 1991 unter Schutz. Die gegenwärtige Finanzmisere zwang ihn bereits nach fünf Jahren, den Schutz aufzuheben, um den Heimfall abzuwenden. Wie kann eine Erbengemeinschaft zum Gebäudeunterhalt motiviert werden, wenn die Behörde nicht weiß, was sie will?

In den Gesetzen steht klar, dass Heimatschutzanliegen vorerst mit der angemessenen Einzonung berücksichtigt werden. Sie führen nur selten zu Minderwertsabgeltungen. Der Stadtrat hat im betreffenden Quartier eine Planungszone erlassen, und der Gemeinderat hat entschieden, dass die baulichen Strukturen in der ganzen Stadt untersucht werden sollen. Es ist zu hoffen, dass die entsprechenden Konsequenzen gezogen werden. Denn mit dem Wakker-Preis kann eine momentane Leistung ausgezeichnet werden. Es liegt an den Gemeinwesen, das Leben in den Quartieren weiterhin optimal zu erhalten und nicht tendenziösen Auffassungen preiszugeben. Deshalb bleibt Heimatschutz eine Daueraufgabe.

*Die Siedlung Rotenbrunnen in Winterthur wurde durch Gestaltungsplanung geschützt. (Bild Stähli)*

*Le quartier de Rotenbrunnen, à Winterthour, a été protégé par un plan d'aménagement.*



### Dardagny und Muttenz unter der Lupe

## Am Rand grosser Städte

von Pierre Baertschi, kantonaler Denkmalpfleger, Genf  
(Zusammenfassung)

Dardagny und Muttenz weisen Parallelen auf: Beide haben den Wakker-Preis erhalten (1978 und 1983), und beide liegen in unmittelbarer Umgebung einer grossen Stadt. Soziologisch und urbanistisch betrachtet gibt es aber Unterschiede, die mit den jeweiligen wirtschaftlichen und demographischen Bedingungen zusammenhängen.

Dardagny: ein 1250-Seelen-Dorf in der Genfer Weinregion, bescheidenes Wachstum dank dem Ausbau einer Fabrik für chemische Produkte. Muttenz: in der städtischen Agglomeration von Basel, 17000 Einwohner (1983), wichtigster Industrieort des Kantons. Während in Muttenz Einfamilienhausquartiere direkt an den alten Dorfkern grenzen, ist Dardagny in die noch intakte Landwirtschafts- und Weinbauzone eingebettet.

Dardagny war seit jeher ein Weindorf, und es hat sich seinen ländlichen Charakter bis heute bewahrt. Der Dorfgeist ist sehr präsent, was sich an der Übergabe des Wakker-Preises äusserte sowie darin, dass kürzlich ein Plan für den Bau eines freistehenden Hauses des Architekten Mario Botta abgelehnt wurde. 1982 hat Dardagny einen Kernzonenplan angenommen, der unter anderem den Erhalt der traditionellen Bausubstanz garantierte. 1991 erschien zudem ein Buch über die Geschichte des Dorfes, unterstützt u.a. von der Gemeinde selbst. Dies zeigt klar den Willen der Dorfbehörden und der Bevölkerung, sich für den Schutz des Dorfes einzusetzen.

Dank dem Kernzonenplan von 1982 konnte die Entwicklung von Bauvorhaben zwar kontrolliert werden, aber das damalige Ideal liess sich trotzdem nicht immer durchsetzen. Im 1994 erschienenen Buch

*Dimensions cachées de Dardagny* wird denn auch betont, der Kernzonenplan sei nicht schlecht gewesen, aber Änderungen der Wohngewohnheiten und der wirtschaftlichen Bedürfnisse bedingten eben auch Kompromisse und periodische Anpassungen. So ist etwa die Dachlandschaft recht gut erhalten geblieben, während bei der Materialwahl nicht stets die gewünschte Sorgfalt zum Zug kam. Neben Vorschriften sind Bildung und Dialog die besten Mittel zum Schutz bestehender Bausubstanz. In Dardagny sind viele Leute damit einverstanden, das Ortsbild zu schützen, solange auch den Bedürfnissen des Alltags Rechnung getragen wird.

Muttenz hat sich vom ländlichen Dorf in einen Industrieort mit heute nur mehr 7 Landwirtschaftsbetrieben gewandelt. Ab 1954 begann man, über die Zukunft des Dorfes nachzudenken, und 1961 wurde ein Wettbewerb für den Bau des Gemeindezentrums *Mittenza* lanciert (Sieger: Rolf Keller und Fritz Schwarz mit einem sehr gut integrierten Komplex aus weissen Kuben mit schrägen Dächern und zurückversetzten Teilen). Mit dem Zonenplan im Jahre 1965 zeigten die Dorfbehörden zudem ihren Einsatz für einen aktiven Schutz des Dorfzentrums. Die Verleihung des Wakker-Preises 1983 war auch eine Anerkennung für diese

Bemühungen. Muttenz ist sich der Bedeutung seines Dorfzentrums unterdessen noch stärker bewusst geworden: 1995 wurde ein Bauzonenplan verabschiedet, laut dem etwa im schützenswerten Ortsteil die Anzahl der Stockwerke von drei auf zwei reduziert und die Anbringung von Antennen und Solarzellen eingeschränkt wurde. Das Oberdorf bewahrt den Charakter eines Wohnquartiers, und man findet dort Interessenkonflikte zwischen Schutz und Umnutzung, etwa bei Bauernhäusern mit Wohnbereich, Scheune und Stall unter einem Dach (wie übrigens überall in der Schweiz). In Muttenz stellt man diesbezüglich einige bedeutende Veränderungen fest. Trotzdem sind aber vor allem im Oberdorf noch viele Gebäude gut erhalten.

Muttenz und Dardagny profitieren heute von guten Schutzmassnahmen (Gesetze und Verordnungen), wobei deren Umsetzung aber von der jeweiligen administrativen und politischen Situation abhängt. Der Einfluss von Eigentümern und Architekten auf Umbauten ist in Muttenz deutlicher zu spüren als in Dardagny, dies u.a. weil die Landwirtschaft in Muttenz stärker zurückgegangen ist. Die natürliche Umgebung einer Gemeinde im ländlichen Teil des Kantons Genf lässt sich kaum mit der eines Dorfes in der Basler Agglomeration vergleichen. Trotz des städtischen Drucks bemüht sich Muttenz aber, mit dem Zonenplan 1995 die freien Flächen hinter den Dorfhäusern zu erhalten. Die Fragen, die sich durch die Idee eines Wakker-Preises an sich stellen, betreffen eher die Dynamik als die Statistik. Kulturelles Erbe muss respektiert werden, aber es gilt auch, die Entwicklung der Gesellschaft und die zukünftigen Bedürfnisse einzubeziehen. Auch der Einfluss von Restaurierungen und Denkmalpflege auf die Einstellung der Bevölkerung ist nicht zu unterschätzen.



*Le caractère original de Dardagny n'a pu être préservé partout... (photo Baertschi)*

Nicht überall konnte in Dardagny der ursprüngliche Charakter gewahrt werden... (Bild Baertschi)

## Dardagny et Muttenz sous la loupe

# Aux abords de grandes villes

par Pierre Baertschi, Conservateur cantonal, Genève

Les communes de Dardagny et de Muttenz possèdent des analogies. Récipiendaires respectivement en 1978 et en 1983 du prix Henri-Louis Wakker, elles sont toutes deux situées aux abords d'une grande ville. Sociologiquement et urbanistiquement pourtant, des différences existent liées aux conditions économiques et démographiques locales.

Commune viticole, Dardagny comptait 728 habitants en 1978. Aujourd'hui, elle abrite plus de 1250 âmes. Si de nouvelles constructions ont été édifiées dans le village proprement dit, l'agrandissement d'une importante usine de produits chimiques à La Plaine et la construction d'immeubles ont contribué à cette augmentation démographique importante. À Muttenz, commune autrefois à vocation essentiellement agricole où l'on cultivait la vigne et les céréales, la population a passé de 1704 ha-

bitants en 1860 à un peu plus de 17 000 résidents en 1983; la commune comptait également quelque 11 000 emplois. La situation a peu changé depuis lors. Le centre villageois de Muttenz s'inscrit aujourd'hui dans le développement urbain de l'agglomération bâloise. Muttenz constitue le principal site industriel du canton de Bâle-Campagne. Les quartiers de villas jouxtent directement le noyau ancien, alors que Dardagny est un village implanté dans une zone agricole et viticole encore préservée.

Ces quelques remarques préliminaires sont assurément nécessaires à toute comparaison entre ces deux centres villageois, qui tous deux se sont vu décerner le prix Henri-Louis Wakker.

### Dardagny sans Botta

Village à vocation essentiellement viticole, Dardagny est une terre genevoise depuis des siècles. Dès 1535, suite au départ de l'évêque, il passe sous suzeraineté de la cité voisine qui vient d'embrasser la religion réformée. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, le château prend son assiette actuelle, le temple étant édifié au cours du siècle suivant. Jusqu'à aujourd'hui, ce village a conservé un caractère rural prédominant. Les exploitants viticoles vinifient presque tous directement eux-mêmes leur production. Leurs fermes, transmises de père en fils, ont conservé leur fonction d'origine. Peu

d'entre elles ont été revendues à des citadins en mal de vie agreste et de retour à la campagne. Par ailleurs, l'esprit villageois demeure une donnée forte. On a pu le constater lors des festivités qui ont accompagné la remise du prix Wakker à la commune par la Ligue suisse du patrimoine national. Plus récemment encore, lors des discussions qui ont porté sur l'éventuelle construction d'une maison individuelle par l'architecte tessinois Mario Botta, le village a fait entendre sa voix. Le projet considéré comme dérogatif a dû être abandonné. Traditionnellement attachés à leur village et à leur territoire, les Dardagnotes ont soutenu l'adoption en 1982 d'un plan de site par le Conseil d'Etat. Etabli par le Service cantonal des monuments et des sites, ce plan garantissait le maintien de la substance bâtie traditionnelle, tout en précisant les secteurs dans lesquels de nouvelles constructions pouvaient être prévues. Ceci moyennant une harmonie des volumes, de l'architecture et des matériaux. Au surplus, le plan prévoyait un dégagement des vues formant le prolongement du château. Par ailleurs, Dardagny a soutenu la parution en 1991 d'un ouvrage sur l'histoire de la commune. Enfin, en 1994, un livre d'architecture comprenant de nombreux relevés a pu être publié par le Service cantonal des monuments et des sites également, avec un soutien communal. Cette attitude traduit très clairement la volonté des autorités locales et de la population d'oeuvrer dans le sens d'une protection du village.

### Quelle évolution?

L'adoption du plan de site de 1982 a permis de cadrer, pour l'essentiel, le développement des projets architecturaux dans le village de Dardagny. Néanmoins, l'image souhaitée à l'époque ne s'est pas confirmée dans tous les cas. A ce sujet, nous reprendrons les com-



*Même dans ce village viticole genevois, il a fallu consentir à de pénibles compromis et laisser pousser des quartiers neufs.*

*Teilweise mussten auch in Genfer Weinbauerndorf heikle Kompromisse geschlossen und neue Siedlungen zugelassen werden.*

mentaires figurant dans le livre *Dimensions cachées de Dardagny* paru en 1994: «...les constats d'une évolution pour partie différente ne remettent pas en cause la valeur du plan de site. Ils mettent par contre l'accent sur la nécessité de prendre en compte les exigences d'une continuité architecturale et morphologique du domaine bâti pour un village de ce type. L'évolution des modes d'habiter et les nécessités économiques de la construction peuvent parfois pousser à des compromis difficiles. Par ailleurs, des réadaptations périodiques sont indispensables, lorsque les dispositions de tels plans poussent le degré de précision à un niveau avancé.» A remarquer que, grâce aux dispositions adoptées, on a pu éviter à ce jour une multiplication des lucarnes ou des châssis vitrés. Le paysage des toitures a été relativement bien préservé. Les choix de matériaux n'ont, par contre, pas toujours été faits avec le soin voulu. Mal conseillés, certains propriétaires ou architectes considèrent parfois les demandes des Services cantonaux comme trop contraignantes et continuent à passer outre. Les velléités de déréglementation

peuvent ainsi laisser parfois certains stigmates bien inutiles. Au-delà des réglementations, le plus sûr moyen d'assurer la protection d'un ensemble bâti demeure encore la formation et le dialogue. Dans ce sens, la prise de conscience qui a fait suite à l'octroi du prix Wakker demeure très importante à ce jour. Dans le village de Dardagny, de nombreux habitants et propriétaires partagent les objectifs de la protection du village pour peu qu'elle laisse aussi une place aux exigences de la vie de tous les jours et à la voie du dialogue.

### Muttenz en transformation

Le développement, dès les années 1920, de la gare de triage de Muttenz et l'industrialisation des terrains environnants allaient profondément modifier l'aspect de cette commune. A ses origines, le village était constitué principalement des petites implantations rurales. Au XVème siècle, on fortifia l'église réformée de Saint-Arbogast. Du XVIIème au XIXème siècle, le noyau villageois se modifia peu; il comptait 200 paysans. En 1983, on ne dénombrait

plus à Muttenz que sept agriculteurs. Dès 1954, on avait commencé à se préoccuper du devenir du village. En 1961, un concours portant sur la construction du futur Centre communal *Mittenza* fut lancé. Quarante-huit projets furent examinés. Le lauréat prévoyait une architecture de cubes blancs surmontés de toits inclinés. Le jeu des volumes et des décrochements permit une intégration d'un effet remarquable dans un site très vulnérable puisque situé dans la proximité immédiate de l'église fortifiée. Les architectes Rolf Keller et Fritz Schwarz réalisèrent ce projet de 1966 à 1970. Aujourd'hui, le complexe abrite non seulement la maison de commune, mais également un hôtel-restaurant et des activités commerciales.

En 1965, le centre villageois fut mis au bénéfice d'un plan de zones. Ce document précisait notamment le type d'affectionnements possibles, la disposition des immeubles, le nombre de niveaux pouvant être autorisés, la forme des toitures, l'aspect des constructions, etc. Par ce plan d'intentions, les autorités politiques de Muttenz manifestaient leur volonté de préserver activement le centre villageois de la commune. Diverses réflexions et considérations générales concernant le domaine bâti, l'activité commerciale et le trafic automobile figurent dans le rapport produit à l'appui de ce plan. L'attribution en 1983 du prix Wakker reconnaissait donc la valeur des diverses mesures prises et du travail de protection déjà réalisé.

### Et aujourd'hui

Depuis douze ans, la commune de Muttenz a connu une prise de conscience renforcée concernant l'intérêt de son centre villageois. Ainsi, au cours du mois de janvier 1995, une mise à jour du plan de zones a été adoptée. Ce document concentre les efforts de protection dans la partie si-

tuée au sud de la ligne de tram. Il réduit le potentiel de droits à bâtir qui prévoyait à certains emplacements du village la possibilité de bâtrir trois niveaux en les réduisant à deux. Les dispositifs de protection des deux secteurs A et B, définis dans le village, sont déterminés parfois dans le détail. Ainsi, la pose d'antennes est interdite tout comme, dans la plupart des cas, l'installation de capteurs solaires. L'idée d'implanter des activités artisanales dans les parcelles situées à l'arrière des bâtiments est également abandonnée.

Aujourd'hui, la rue principale abrite quelques commerces logés parfois dans d'anciennes granges. D'un point de vue architectural, les velléités d'intégration ne présentent pas toutes le même intérêt. La confrontation de matériaux modernes, tels que l'acier et le verre, avec les anciens crépis est en effet une affaire de goût et de sensibilité. Ces commerces contribuent par ailleurs à conférer à la rue un caractère central et une animation. La partie supérieure du village (Oberdorf) a, elle, conservé une caractére résidentiel. On retrouve donc dans cet ensemble les conflits qui opposent traditionnellement une volonté de conservation à des changements de fonction. Les maisons rurales polyvalentes qui abritaient l'habitation, la grange et l'écurie sous un même toit sont bel et bien confrontées aux mêmes types de problèmes dans toutes les parties du pays. Le respect du caractère architectural fait que les baies vitrées destinées aux nouvelles activités remplacent le plus fréquemment les portes cochères ou les portes d'entrée en panneaux de bois. A Muttenz, on constate quelques transformations à cet égard significatives. Toutefois, et principalement dans la partie située en haut du village, nombre de bâtiments sont encore bien conservés. Nul doute que les mesures adoptées récemment vont renfor-



*Au cœur de Muttenz, le processus de transformation s'est pour suivi tantôt dans le respect du passé ...*

*Der Umnutzungsprozess hat sich im Muttenzer Ortskern bald nostalgisch ...*

cer la prise de conscience de l'intérêt de ces bâtiments.

### Critères et réalité

Parmi les treize critères pris en compte lors de l'octroi du prix Wakker figurent les principes qui ont conduit à l'octroi de cette mention aux deux communes de Dardagny et de Muttenz. Ainsi, dans les deux cas, les ensembles bâties considérés correspondent à une tranche historique significative dans le temps. Lieux privilégiés pour l'habitat, les deux noyaux villageois bénéficient aujourd'hui de bons dispositifs de protection légaux

ou réglementaires. La façon avec laquelle ces dispositifs sont appliqués doit bien entendu être considérée en regard également des situations administratives ou politiques. Dans les deux cas, la population locale semble très concernée par les mesures de protection. A relever que, dans le canton de Bâle-Campagne, il appartient à la commune de délivrer les autorisations de construire, alors qu'à Genève cette compétence échoit au canton.

Pour ce qui concerne la pression effectuée par les propriétaires et leurs architectes sur la transformation des bâti-

*... tantôt avec de profondes modifications à la substance originelle de l'architecture paysanne.*

*... und bald durch einschneidendere Veränderungen an der ursprünglich bäuerlichen Bausubstanz fortgesetzt.  
(Bilder Baertschi)*



ments, elle est plus visible, logiquement, à Muttenz qu'à Dardagny. Ceci, comme nous l'avons vu, pour des raisons liées à la disparition plus marquée des activités agricoles dans la commune bâloise. Quant à l'environnement naturel, il est difficile de comparer une entité nichée dans la zone agricole du canton de Genève à une commune partiellement enserrée dans l'agglomération bâloise. Dans ce dernier cas, malgré la pression urbaine, le plan de zone adopté en 1995 cherche à maintenir des dégagements à l'arrière des maisons villageoises. Sur les hauteurs de Muttenz subsistent encore quelques beaux espaces ruraux.

Les questions posées par l'idée même de l'attribution d'un prix sont d'ordre dynamique plus que statique. Car le patrimoine est une valeur consacrée qui doit garder une permanence tout en évoluant au cours du temps. Il nécessite, certes, une reconnaissance, mais il doit aussi s'intégrer à l'évolution de la société et des besoins à venir. Surtout si la tranche de patrimoine considérée reste d'un intérêt mineur – tel est souvent le cas de l'architecture rurale – par rapport aux monuments majeurs. C'est donc avant tout dans une prise de conscience que résidera l'effort de protection. A partir de ce cheminement obligé il conviendra d'œuvrer pour ne pas dénaturer l'objet. A cet égard, la reconnaissance de l'intérêt de la substance bâtie et de sa conservation demeure une mission qui fait appel à divers registres de compétences, et il convient de ne pas sous-estimer les tâches de restauration et de conservation.

Nul doute en tous les cas que, à Muttenz comme à Dardagny, nombreux sont les habitants qui ont accepté avec une légitime fierté l'octroi du prix Wakker. A ce titre déjà, le prix aura contribué de façon notable aux efforts de protection et aura, sans conteste, permis de les conforter.